

TVA intracommunautaire 2022-2026

ELEMENTS DE CONTEXTE

La TVA intracommunautaire est un sujet de grande importance dans le cadre du commerce international au sein de l'Union européenne. Les règles et les réglementations relatives à la TVA sont en constante évolution, et il est essentiel que les entreprises et les professionnels restent informés et se conforment aux dernières normes. La formation offre une opportunité précieuse pour les participants de comprendre en détail les changements récents et à venir dans la législation de la TVA au sein de l'UE. Elle couvrira les défis spécifiques auxquels sont confrontées les entreprises qui effectuent des transactions intracommunautaires, les nouvelles règles de facturation électronique, la déclaration de la TVA et d'autres aspects essentiels.

FINALITES DE LA FORMATION

Cette formation vise à équiper les participants d'une compréhension approfondie des évolutions récentes et futures de la réglementation de la TVA dans l'UE pour 2022-2026. Elle se concentre sur les transactions intracommunautaires, les défis spécifiques, l'adaptation aux nouvelles règles de facturation électronique et de déclaration de la TVA. Objectif : minimiser la non-conformité et optimiser la gestion fiscale des opérations commerciales au sein de l'UE. Les participants apprendront à naviguer dans un environnement fiscal complexe, à prendre des décisions informées et à rester conformes aux réglementations fiscales en évolution, renforçant ainsi la réussite et la stabilité de leurs entreprises.

OBJECTIFS ET COMPETENCES

A la fin de la formation, les participants devraient être en mesure de :

- Maîtriser les principes de base de la TVA intracommunautaire et comprendre les changements réglementaires survenus entre 2022 et 2026 ;
- Être capable de gérer correctement la TVA sur les transactions de biens et services au sein de l'Union Européenne ;
- Savoir appliquer les nouvelles règles de facturation électronique et de déclaration de la TVA, en conformité avec les mises à jour récentes ;
- Identifier et minimiser les risques de non-conformité liés aux réglementations de la TVA intracommunautaire ;
- Mettre en place de l'« e-factoring » et du « e-reporting » un chantier dès 2022, pour mise en place de 2023 à 2026 selon la taille des entreprises.

PUBLICS ET PREREQUIS

- Responsables financiers
- Collaborateurs des services administration des ventes, achats et de logistique
- Collaborateurs des services import-export

Aucun prérequis

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Animation : Présentiel sur 1 jour soit 7 heures.

Méthodes d'apprentissage : Apports théoriques et pratiques avec mise en situation des apprenants, notions fondamentales, travaux de groupe, partage d'expériences, exercices pratiques, mises en situation professionnelles, exemples concrets, classe inversée, learning by doing.

Evaluation des apprenants : QCM, tour de table et observation.

Validation : Attestation de fin de formation, certificat de réalisation et feuilles d'émargement.

Intervenant(e) : Formateur(trice) spécialisé(e) avec une expérience significative dans le transport international et sur la réglementation douanière.

TVA intracommunautaire 2022-2026

PROGRAMME :

1^{ère} PARTIE : Introduction

- Rappel des termes usuels fiscaux, douaniers, commerciaux, logistiques :
 - Le triptyque douanier : Espèce tarifaire, origine, valeur en douane
 - La TVA à l'import, les flux intracommunautaires
 - Se situer dans le contexte, politique, économique, prendre la mesure des changements présent et à venir (Quid du statut d'assujetti certifié ?)

2^{ème} PARTIE : Abrogation de la DEB

- La DEB est abrogée et remplacée par deux procédures séparées :
 - L'enquête statistique sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI)
 - L'état récapitulatif TVA concernant les livraisons de biens intra-UE

3^{ème} PARTIE : L'enquête statistique

- Bases juridiques : note de référence pour la réponse à l'enquête statistique mensuelle sur les échanges de biens intra-Union européenne (EMEBI) version du 17 décembre 2021
- Les variables ajoutées : n° TVA d'identification du client, pays d'origine
- Analyse des rubriques, modification des codes de transaction

4^{ème} PARTIE : L'état récapitulatif TVA

- Le nouvel applicatif DEBWEB 2022
- Maquette des changements
- Etat récapitulatif fiscal : saisies, enregistrement et envoi
- Nature de transaction : évolution des modalités
- Condition de pré-remplissage de l'état récapitulatif TVA

5^{ème} PARTIE : Rappels sur la nouvelle directive TVA intracommunautaire définitive

- Caractéristiques et obligations, les enjeux
- Territorialité et présentation générale du dispositif. Du provisoire au définitif (horizon 2026)
- Les Quick fixes 2018
- TVA : Changement depuis le 1 juillet 2021 jusqu'à 2026...27...28

6^{ème} PARTIE : L'autoliquidation de la TVA à l'importation

- L'autoliquidation de la TVA à l'importation devient obligatoire et automatique pour tout redevable identifié en France
- Le BOD du 23/11/2021 et suivants en détail
- Conséquences sur la CA3 : remplissage automatique, nouvelles rubriques, etc.
- Questions, réponses

7^{ème} PARTIE : L'autoliquidation de la TVA à l'importation

- Définitions, objectifs des états, obligations...
- Le calendrier et les conséquences pour toutes les entreprises et tous les services à partir de 2023 et jusqu'en 2026